

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Gino Villeneuve.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et aux personnes présentes, ainsi qu'aux téléspectateurs de la télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

442-22-2015

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LES 8 ET 14 SEPTEMBRE 2015

443-22-2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 8 et 14 septembre 2015, copie de ces procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2015

444A-22-2015

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 8 septembre 2015, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 444B-22-2015
EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 14 septembre 2015, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONGRÈS F.Q.M. 2015 – DÉLÉGATION

445-22-2015

CONSIDÉRANT QUE le prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra à Québec, les 24, 25 et 26 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire participe audit congrès à titre de préfet suppléant de la MRC Lac-St-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun qu'un de ses membres puisse y assister afin de favoriser une compréhension des problématiques particulières vécues par l'ensemble des petites municipalités du Québec;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
 ET RÉSOLU :

"de déléguer monsieur le conseiller Lucien Boily, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à rembourser les dépenses du délégué, conformément au règlement 377, tel que modifié par le règlement 087-2005, concernant le tarif pour les dépenses occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE – 2300, ROUTE DU LAC OUEST

446-22-2015

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage déposée par monsieur Louis Guérin, propriétaire, pour autoriser la réduction de la largeur du terrain d'une résidence unifamiliale isolée de 27 à 24 mètres plutôt qu'à 30 mètres, comme le prévoit dans la zone d'îlot déstructuré Ri20 le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 2300, route du Lac Ouest;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal "Le Lac-Saint-Jean", en date du 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une consultation publique lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme dans son rapport de la réunion tenue le 26 août 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"que ce conseil ratifie la recommandation du C.C.U. et accepte cette demande de dérogation mineure pour autoriser la réduction de la largeur du terrain d'une résidence unifamiliale isolée de 27 à 24 mètres plutôt qu'à 30 mètres, comme le prévoit dans la zone d'îlot déstructuré Ri20 le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 2300, route du Lac Ouest, le tout conformément aux conditions mentionnées dans la recommandation C.C.U. 15-05-05 a), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE DE TOLÉRANCE ET D'EMPIÈTEMENT – 320, RUE DE BORDEAUX 447-22-2015

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Simard et madame Sophie Lavoie sont propriétaires d'une résidence unifamiliale sise au 320, rue de Bordeaux;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation préparé le 21 janvier 2015 par monsieur Samuel Guay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1505 de son répertoire, montre l'empiètement de l'avant-toit de l'abri d'auto de 0,23 mètre sur le sentier piétonnier contigu à ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'accorder une servitude de tolérance et d'empiètement aux conditions suivantes :

- les honoraires professionnels seront à la charge du demandeur;
- cette servitude prendra fin advenant la destruction de plus de 50 % de l'abri d'auto;
- la clôture érigée sans permis dans l'assiette du passage piétonnier doit être relocalisée sur la ligne mitoyenne dès qu'elle sera enlevée;

CONSIDÉRANT le projet de contrat rédigé par Me Christel Simard-Monast, notaire;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"que ce conseil cède, pour la somme de 1 \$, à monsieur David Simard et madame Sophie Lavoie, une servitude de tolérance et d'empiètement pour régulariser l'empiètement de l'avant-toit de l'abri d'auto sis au 320, rue de Bordeaux, le tout tel que plus explicitement démontré sur le certificat de localisation préparé le 21 janvier 2015 par monsieur Samuel Guay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1505 de son répertoire, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, les honoraires professionnels étant à la charge du demandeur;

et d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de Ville d'Alma, tous les documents légaux requis pour donner plein effet à la présente, notamment le contrat rédigé par Me Christel Simard-Monast, notaire."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE – 2261, AVENUE DU PONT NORD **448-22-2015**

CONSIDÉRANT la présence de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une parcelle de terrain appartenant à monsieur Martin Simard, située au 2261, avenue du Pont Nord;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du service des travaux publics, la Ville d'Alma désire obtenir une servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire, le tout conformément à la description technique et au plan l'accompagnant, préparés par monsieur Luc Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11403 de son répertoire;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis pour l'obtention de la servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire auprès de monsieur Martin Simard, sur le lot 2 481 336, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, au coût de 1 \$, notamment le contrat à être préparé en ce sens par Me Bianka Villeneuve, notaire."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION RÉSOLUTION 513-25-2013 – VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD – PRODUITS BORÉAL INC. **449-22-2015**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013, la résolution 513-25-2013, afin de vendre à la firme Produits Boréal inc., un terrain situé sur l'avenue de la Technologie, dans le parc industriel Sud, soit le lot 5 381 791, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lac-St-Jean-Est, d'une superficie d'environ 62 500 pieds carrés, tel que démontré sur le croquis annexé à l'offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le notaire chargé de rédiger le contrat de vente confirme qu'il y a lieu de modifier cette résolution puisque le demandeur va procéder à cette acquisition par le biais d'une autre de ses compagnies, à savoir la firme « 9261-5251 Québec inc. » et que le numéro de lot a été remplacé à la suite d'opérations cadastrales dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cette résolution;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 513-25-2013, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013, comme suit :

- en remplaçant, dans le premier « CONSIDÉRANT » et le premier paragraphe, le nom « Produits Boréal Inc. » par le nom « 9261-5251 Québec inc. »;
- et en remplaçant, dans le premier paragraphe, les mots « lot 5 381 791 », par les mots « lot 5 509 293 »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET EN ARCHIVES ET GESTION DOCUMENTAIRE – EMPLOI-QUÉBEC

450-22-2015

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe est responsable de la conservation des archives et de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par la commis aux archives permet un traitement approprié de la masse documentaire de la Ville d'Alma, facilitant la recherche d'informations pour les différents services municipaux et réduisant l'espace nécessaire à sa conservation;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe peut présenter une demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec correspondant à 20 % du salaire de la personne occupant le poste de commis aux archives, et ce, afin de combler la diminution de son rendement dû à un handicap;

CONSIDÉRANT QUE cette demande couvre une période de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 29 octobre 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, ET RÉSOLU :

"d'autoriser la présentation de cette demande d'aide financière auprès d'Emploi-Québec et d'autoriser monsieur Jean Paradis, greffier, madame Annie Aubin, greffière adjointe et madame Line Boudreault, adjointe administrative au Service du greffe, à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents donnant plein effet à la présente;

et de confirmer que la Ville s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT PROFESSIONNEL – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-ST-JEAN – TRAITEMENT DES ARCHIVES HISTORIQUES DES SÉRIES 100 (ADMINISTRATION) ET 400 (RESSOURCES MOBILIÈRES)

451-22-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 498-25-2013 afin de confier à la Société d'histoire du Lac-St-Jean le mandat relatif au traitement des archives historiques des séries 200 (trésorerie) et 300 (ressources humaines), le tout conformément à sa proposition datée du 19 septembre 2013 (scénario sur deux ans), ces sommes étant prises à même les budgets 2014 et 2015."

CONSIDÉRANT QUE le comité restreint chargé de piloter le dossier de la gestion documentaire recommande de poursuivre le traitement des archives historiques de la Ville d'Alma dans le but de respecter les dispositions de la *Loi sur les archives*, de regagner un espace considérable pour les archives futures et de faciliter le repérage de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a demandé à cet organisme de déposer une offre d'honoraires professionnels portant sur le mandat suivant, à savoir :

- procéder au traitement des archives historiques des séries 100 (administration, environ 102 boîtes d'archives) et 400 (ressources mobilières, environ 60 boîtes d'archives), incluant une banque d'heures de consultation selon les besoins, le travail étant réparti sur les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le greffier;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de confier à la Société d'histoire du Lac-St-Jean le mandat relatif au traitement des archives historiques des séries 100 (trésorerie) et 400 (ressources humaines), le tout conformément à sa proposition datée du 9 septembre 2015 (scénario sur deux ans), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, ces sommes étant prises à même les budgets 2016 et 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – TRANSPORT DU COURRIER INTERNE (NORME 452-22-2015 2015-046)

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le transport du courrier interne, les soumissions suivantes ont été reçues le 10 septembre 2015 :

Soumissionnaires	Prix annuel (1^{ère} année) (taxes en sus)
2945-8494 Québec inc. (Messagerie D.M.G inc.) – Alma	20 649 \$
Transport M.G. inc. – Alma	20 747,48 \$
Minute Transport inc. – Alma	26 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la non-conformité de la soumission de la firme « Minute Transport inc. », les taxes en sus et l'indexation du prix pour les deux années subséquentes;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le transport du courrier interne pour une période de 36 mois débutant le 5 octobre 2015 à la firme « Messagerie D.M.G inc. » d'Alma, au prix de 20 649 \$, taxes en sus, pour la première année avec indexation annuelle prévue au devis, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

453-22-2015

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier de la Ville d'Alma a soumis aux membres du conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'ordonner au greffier ou à la greffière adjointe de la Ville d'Alma à entamer la procédure de vente à l'enchère publique des immeubles dont les taxes municipales ou scolaires sont présentement impayées conformément à la liste produite par le directeur des finances et trésorier, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout suivant les prescriptions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 263-2015 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 198-2012 ET DE ZONAGE 199-2012

454-22-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le premier projet de règlement 263-2015 ayant pour objet d'amender le règlement de permis et certificats 198-2012 et de zonage 199-2012, de façon à :

Autoriser, sous certaines conditions, un refuge animalier dans la zone agricole permanente, soit dans le bâtiment secondaire situé sur la propriété du 6581, avenue du Pont Nord, par la création de la nouvelle zone agricole Ab20."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO – PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DANS LE PARC INDUSTRIEL SUD **455-22-2015**

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2015, la Ville d'Alma souhaite procéder à l'ouverture de la rue de la Science et de l'avenue de la Production situées dans le parc industriel secteur Sud;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger le réseau de distribution de gaz naturel sur ces rue et avenue afin de desservir les industries;

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro est propriétaire du réseau de distribution de gaz qu'elle exploite au Québec en vertu d'un droit exclusif qu'elle détient;

CONSIDÉRANT QU'elle accepte de prolonger son réseau sur une distance de 700 mètres afin de desservir le parc industriel secteur Sud;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par Gaz Métro;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le protocole d'entente intervenu avec la Société en commandite Gaz Métro, concernant le prolongement du réseau de distribution de gaz naturel dans le parc industriel secteur Sud, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser une somme jusqu'à concurrence de 96 937 \$, taxes en sus, pour défrayer le coût de ces travaux, cette somme étant prise à même le règlement d'emprunt 259-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le Maire dresse un bref historique du projet de la modernisation du Centre Mario-Tremblay, suite à l'annonce de l'octroi d'une aide financière du gouvernement du Québec pour la construction d'un « centre multisports », vendredi dernier.

De son côté, madame la conseillère Sylvie Beaumont explique que cet équipement va servir lors des cérémonies d'ouverture et de clôture de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017. Il pourra également accueillir 4 000 personnes assises ainsi que des expositions d'envergure provinciale.

Présent pour cette occasion, le directeur du Service des loisirs et de la culture, monsieur Jocelyn Tremblay, présente le projet du « centre multisports » à la population almatoise.

Pour conclure, Monsieur le Maire apporte les précisions sur les modalités de financement de ce projet évalué à 12 571 334 \$, incluant les honoraires professionnels, qui se détaillent comme suit :

- 4 468 414 \$ provenant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- 1 817 253 \$ provenant du gouvernement fédéral dans le cadre du « Programme Taxes sur l'essence » ;
- 6 285 667 \$ de la Ville d'Alma, soit une somme de 4 285 667 \$ comptant, sur trois ans, et un emprunt limité à 2 000 000 \$.

À la suite de cette présentation, les membres du conseil municipal adoptent la résolution suivante :

**CENTRE MARIO-TREMBLAY – PROJET DE MODERNISATION
PHASE IV – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

456-22-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma va présenter la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite obtenir de l'aide financière de la part des gouvernements supérieurs (Canada-Québec) pour la réalisation d'un centre multisports annexé au Centre Mario-Tremblay pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales jugent à propos de ratifier le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la réalisation du projet, qui constitue un investissement additionnel pour la municipalité;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"QUE la Ville d'Alma ratifie la présentation, par monsieur Jocelyn Tremblay, directeur du Service des loisirs et de la culture, du projet de construction d'un centre multisports annexé au Centre Mario-Tremblay au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et ce, dans le cadre de la présentation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017;

de confirmer l'engagement de la Ville d'Alma à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

et d'autoriser monsieur Sylvain Duchesne, directeur général et monsieur Jocelyn Tremblay, directeur du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, tous les documents requis dans le cadre de ce programme pour le projet ci-haut mentionné."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 19 JUILLET AU 15 AOÛT 2015 **457-22-2015**

Sur proposition de monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST RÉSOLU:

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 19 juillet
au 15 août 2015 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	165990	166376	1 854 655,16 \$	7 363,07 \$	1 847 292,09 \$

**PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS
DIRECTS**

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M à M :	0,00 \$
Païements de factures effectués par transit : T300 à T315 :	1 049 107,53 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 392 673,62 \$
Service de la dette :	95 626,25 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	1 398 317,54 \$
Remises gouvernementales (TPS – TVQ) :	0,00 \$
Autres :	2 864,01 \$
Total des déboursés par internet et transferts directs :	3 938 588,95 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	<u>5 785 881,04 \$</u>

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 15 869,49 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 10 septembre 2015)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les acquisitions d'actifs immobilisés suivants :

Pour le Service des travaux publics (atelier mécanique) :

Acquisition A :

- Une plate-forme élévatrice électrique usagée, modèle 3219, auprès de la firme « Lou-Tec inc. » (Location d'équipements Maximum) d'Alma, au coût total de 4 734,21 \$, taxes incluses;

458-22-2015

Cette somme étant prise à même les sommes disponibles à cette fin au budget d'immobilisation du service."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

459-22-2015

Madame la conseillère Sylvie Beaumont, sur le suivi des travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 3 :

- Les gymnases sont maintenant terminés et accessibles par l'intérieur du bâtiment ;
- Du côté du bassin existant, celui-ci sera livré le 7 décembre prochain ;
- Quant au nouveau bassin, il devrait être livré à la fin janvier 2016 ;
- Et le revêtement extérieur sera complètement refait.

PÉRIODE DE QUESTIONS

460-22-2015

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 55.



greffier



maire